



Genève, le 30 août 2016

RIE III

Le Conseil d'Etat présente une réforme sans compromis

Le Conseil d'Etat a présenté ce matin un projet de réforme de l'imposition des entreprises qui s'avère peu satisfaisant et décevant. Il ne semble pas avoir pris la mesure des conséquences en termes de prestations publiques et propose un projet ne tenant pas compte des attentes des différents acteurs réunis autour de la table ronde, qu'il avait pourtant initiée. Le projet du Conseil d'Etat prévoit des pertes fiscales trop importantes, notamment avec l'exonération presque totale de l'impôt sur le capital et un taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises à 13.49%. La hausse du centime additionnel affecté à l'innovation et l'augmentation des charges salariales représentent des mesures trop faibles. Et la suspension du frein au déficit, sans réelle garantie pour les prestations publiques, reste légère. En l'état, le Parti socialiste genevois ne peut pas accepter un projet qui fera peser sur la population le coût des prestations publiques et aura un impact désastreux sur l'emploi et la cohésion sociale de notre canton.

Le projet de réforme de l'imposition des entreprises présenté par le Conseil d'Etat s'avère peu satisfaisant, tant il fait la part belle aux allègements fiscaux accordés aux grandes entreprises et offre peu pour compenser les pertes fiscales, et décevant car l'Exécutif n'a pas tenu compte des attentes des différents acteurs réunis autour de la table ronde, qu'il avait pourtant initiée. En effet, les 4 axes proposés sont bien en-deçà de ce qui était attendu d'un projet équilibré et concerté. Les privilèges fiscaux actuels sont remplacés par de nouveaux et les mesures de compensation s'avèrent beaucoup trop faibles pour contrebalancer les énormes pertes fiscales attendues.

Non seulement le taux d'imposition de 13,49%, inférieur à celui du canton de Vaud, a visiblement été fixé dans le but de favoriser la concurrence fiscale intercantonale, mais le Conseil d'Etat va bien au-delà de ce qui est demandé par l'OCDE, puisqu'il offre une exonération presque totale de l'impôt sur le capital. Or, le capital des personnes morales en 2012 à Genève s'élevait à 188 milliards. Un chiffre en constante augmentation, preuve s'il en est que les entreprises sont florissantes dans notre canton. Cette exonération d'impôt sur le capital va coûter 160 millions, alors que ces entreprises réalisent d'énormes bénéfices. En 2012 toujours, ces entreprises ont réalisé un bénéfice de 30 milliards de francs. Considérant que les personnes morales paient environ 1,5 milliards d'impôt par année, cela représente un taux effectif global de tout juste 5% ; une brouille au regard de ce qui doit être porté par la collectivité !

De plus, les mesures de compensation envisagées par le Conseil d'Etat ne réduiront pas suffisamment le montant des pertes fiscales, qui se traduiront inévitablement par des coupes dans les dépenses ou/et un endettement endémique sur le long terme. La participation des entreprises, avec une hausse temporaire du centime additionnel à 0,3% affecté à l'innovation, sans que cette allocation soit clairement inscrite dans les comptes du Canton, semble être une mesure de principe. L'augmentation des charges patronales de 0.22% pour financer la formation professionnelle et les places de crèches est insuffisante en termes de recettes supplémentaires et est mal ciblée, car elle touchera autant les entreprises qui réalisent d'importants bénéfices et bénéficieront d'une forte baisse



Genève, le 30 août 2016

d'impôts, que celles qui n'en font pas. De plus, cette mesure coûtera 15 millions de francs aux collectivités publiques et au secteur subventionné. En réalité, ce mécanisme vise avant tout à prendre en charge des dépenses correspondant à des besoins avérés mais toujours mal couverts par le Canton. Il en va ainsi de la participation du Canton au développement des places en crèches. Le soutien à la formation professionnelle est une bonne chose, mais le Canton devrait développer une vraie politique d'insertion et de réinsertion des demandeur-euse-s d'emploi, comprenant une incitation financière en faveur des entreprises qui s'engagent dans la réinsertion.

Par ailleurs, la droite accepte le principe de la suspension du frein au déficit, mais compte sur un effet d'autorégulation de l'économie pour faire baisser la dette sur le long terme. Or, sans aucune véritable politique d'investissements, la dette risque au contraire de s'aggraver et le poids de celle-ci sera encore plus lourd à porter pour la population.

Les Socialistes restent ouverts au dialogue et sont conscients qu'une unification du taux est nécessaire. Ils défendront la neutralité fiscale, c'est-à-dire une réforme qui tienne compte, de façon équilibrée, de l'ensemble des acteurs, aussi bien les personnes physiques que les personnes morales. A cet égard, le Parti Socialiste rappelle qu'il a formulé de nombreuses propositions concrètes, dont le Conseil d'Etat n'a pas tenu compte¹. Le chantage constant de la droite, quant à d'hypothétiques suppressions d'emplois pour faire avaler une réforme qui ne sert pas les intérêts du plus grand nombre, doit être dénoncé. Si les entreprises s'installent à Genève, elles le font aussi parce que le canton leur offre des atouts, notamment en termes d'infrastructures et de sécurité, qu'elles ne trouveraient pas ailleurs. Ce n'est donc pas à la population de porter seule le coût du financement des prestations publiques.

Pour plus d'informations :

- Carole-Anne Kast, présidente (079 310 48 90)
- Romain de Sainte Marie, député, chef de groupe (079 395 23 85)

¹ http://www.ps-ge.ch/wp-content/uploads/2014/04/Papier-de-position-du-PSG_Mesures-compensatoires-RIE-III.pdf